



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 18 Mars 2026

Séance du **22 Mars 2026**

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire

Mme Marielle PIED, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-six, le dimanche vingt-deux mars à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Cantine Centrale, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL**

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :**

M. Fred Michel TIRAULT, Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE, Erick PIGNOL, Jocelyn ALCINDOR, Sullivan VIRGAL, Antoine GOLD-DAG, Alain DEDE, Athanase MONDESIR, Christian MARTIAL, Guybert FIRMIN, José CICERON, Raymond ROSEAU, Jean-Luc EB|ON, Jéo LOF, Jordan AGNOLY, Edouard OURMIAH, Dominique HEJOAKA.

Mmes : Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE, Patricia BOCLE-BRIAND, Peggy FAGOUR, Cynthia Denise JACOB, Maryse GOUJON, Sarah HOSPICE, Ketty MARIE-LUCE, Marie-Thérèse JEAN-BAPTISTE SIMONNE, Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE, Audrey BERNADINE, Sandrine DANTIN LUCE-VERONIQUE, Sabrina TOUYA-PILON, Marielle PIED, Audrey CABRERA, Sonia GROS-DESORMEAUX.

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procuration :**

- Mme Stéphanie PARTY-LARCHER à Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE

**Secrétaire de séance :** L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Marielle PIED est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT N°21/2026

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-12 à L.1111-14 et L.2121-7,

**Considérant** que la charte de l'élu local rappelle les principes déontologiques applicables aux élus locaux, notamment les obligations de probité, d'impartialité, de dignité, de neutralité et de prévention des conflits d'intérêts,

**Considérant** la lecture de la charte de l'élu local par le maire,

**Considérant** la remise d'un exemplaire de la charte de l'élu local et des dispositions du chapitre III du titre II du CGCT aux conseillers municipaux,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. **PREND** acte de la lecture de la charte de l'élu local par le maire ;
2. **PRÉCISE** qu'un exemplaire de la charte de l'élu local et des dispositions du chapitre III du titre II du CGCT a été remis aux conseillers municipaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 12h11. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Saint-Esprit, le **22 mars 2026**.

Le Maire,



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Marielle **PIED**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Fort-de-France dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Transmis en Sous-Préfecture du MARIN le **30 MARS 2026**

Le Maire,



Fred Michel **TIRAULT**